

Aunis  
- Sud -Ma Communauté  
de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 11 avril 2023  
DELIBERATION n°2023\_04\_02I

## PISCINES INTERCOMMUNALES – TARIFICATION A COMPTER DE LA SAISON 2023

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	32	36	
Quorum : 26			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Pascale BERTEAU) – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Walter GARCIA - Micheline BERNARD - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT ( a reçu pouvoir de Christelle GRASSO) – Barbara GAUTIER - Pascale GRIS – Didier BARREAU (a reçu pouvoir de Marylise BOCHE) – Anne Sophie DESCAMPS - Joël LALOYAUX - Marie-France MORANT – François PELLETIER – Hervé GAILDRAT - Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Eric BERNARDIN - Nadia AUDEBERT - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU – Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Martine LLEU – Jean-Yves ROUSSEAU – Stéphane AUGÉ - Daniëlle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présent/ Membre suppléant :</b>			
Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Éric GUINOISEAU, Steve GABET, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Jean-Pierre SECQ, Younes BIAR, Laurent ROUFFET, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK Florence VILLAIN, Angélique PEINTRE (excusée), Alisson CURTY (excusée), Sylvie PLAIRE, Frédérique RAGOT			
<b>Secrétaire de Séance :</b>			<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
Anne-Sophie DESCAMPS			
<b>Convocation envoyée le :</b>			<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 31 MAI 2023
4 avril 2023			n°: 017-200041614-20230411-2023_04_02I-DE
<b>Affichage de la convocation le :</b>			<b>Date de publication sur le site Internet :</b>
4 avril 2023			01 JUIN 2023

**PISCINES INTERCOMMUNALES – TARIFICATION A COMPTER DE LA SAISON 2023**

Vu l'avis favorable de la commission sport,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 4 avril 2023,

**Monsieur Gilles GAY, Vice-Président en charge des affaires sportives**, explique que la Commission Sports a proposé d'augmenter les tarifs d'entrées pour les piscines d'Aigrefeuille d'Aunis, de Surgères et de La Devisse.

En effet, depuis 2018, la Communauté de Communes Aunis Sud n'a procédé à aucune augmentation des droits d'entrée aux piscines intercommunales alors que les coûts de fonctionnement de ces équipements ne cessent d'augmenter (électricité, charges du personnel.)

**Monsieur Gilles GAY** indique que la tarification sera simplifiée avec la suppression de tarifs. En effet, les prestations suivantes, très peu sollicitées, se seront plus dotées de tarifs :

- Leçon de natation spécifique,
- Perfectionnement + 14 ans et adulte,
- Aquagym à la séance.

De plus, Il ajoute que les agents saisonniers qui dispensent des cours à titre privé, devront également appliquer ces montants.

**Monsieur Gilles GAY** présente donc le tableau ci-après en indiquant les tarifs proposés pour la saison 2023 :

	Tarifs 2018 (euros)	Tarif 2022 (euros)	Proposition tarif 2023 (euros)
Enfant - de 6 ans	gratuit	gratuit	gratuit
Enfant et jeune de 6 à 18 ans	1,80	1,80	2,00
Adulte +18 ans	3,00	3,00	3,50
Carte 10 entrées enfant (valable 1 an)	14,00	14,00	16,00
Carte 10 entrées adulte (valable 1 an)	26,00	26,00	30,00
Visiteur/interne	1,80	1,80	2,00
Internes scolaires	1,80	1,80	2,00
Tarif groupe à partir de 10 pers tous âges confondus (ALSH, associations)	1,40	1,40	1,50
Pour les accompagnateurs adultes des groupes	gratuit	gratuit	gratuit
Leçons de natation forfait 10 séances	87,00	87,00	100,00
Leçons de natation forfait 5 séances	47,00	47,00	50,00
Leçon de natation en complément d'un forfait 5 ou 10 séances	9,50	9,50	10,00
Leçon de natation spécifique	11,5	11,50	-
Perfectionnement +14 ans et adulte forfait 5 séances cours collectif	36,00	36,00	-
Aquagym forfait 5 séances cours collectif	32,00	32,00	50,00
Aquagym la séance	7,50	7,50	-
Camping La taillé à Aigrefeuille	4 500	4 500	4 500

Enfin, **Monsieur Gilles GAY** propose, comme l'an passé, qu'à l'occasion de manifestations organisées soit par la CdC Aunis Sud soit par des associations ou partenaires, l'octroi d'entrées gratuites pour les trois piscines puisse être accordé.

Il convient donc de prévoir une billetterie "gratuite".

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de valider la nouvelle tarification des piscines intercommunales, qui sera appliquée à compter de la saison 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

**A l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide la tarification au public des piscines intercommunales du territoire Aunis Sud comme présentée en séance, à savoir :
- Décide de l'application de cette tarification à compter de la saison 2023,

	Tarifs 2023 (euros)
Enfant - de 6 ans	gratuit
Enfant et jeune de 6 à 18 ans	2,00
Adulte +18 ans	3,50
Carte 10 entrées enfant (valable 1 an)	16,00
Carte 10 entrées adulte (valable 1 an)	30,00
Visiteur/interne	2,00
Internes scolaires	2,00
Tarif groupe à partir de 10 pers tous âges confondus (ALSH, associations)	1,50
Pour les accompagnateurs adultes des groupes	gratuit
Leçons de natation forfait 10 séances	100,00
Leçons de natation forfait 5 séances	50,00
Leçon de natation en complément d'un forfait 5 ou 10 séances	10,00
Aquagym forfait 5 séances cours collectif	50,00
Camping La taillé à Aigrefeuille	4500,00

- **Arrête** qu'à l'occasion de manifestations organisées soit par la Communauté de Communes Aunis Sud, soit par des associations ou partenaires, des d'entrées gratuites pour les trois piscines intercommunales seront accordées,
- **Précise** que ces mêmes tarifs seront appliqués par les agents saisonniers qui dispensent des cours à titre privé,
- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération,

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 31 mai 2023

AR Prefecture

017-200041614-20230411-2023\_04\_02I-DE  
Reçu le 31/05/2023

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

  
Anne-Sophie DESCAMPS

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.